

DECISION N° 35-2019/CHU
Portant délégation de signature à Madame Suzanne COSIALS
Directrice déléguée du site Félix Guyon du CHU de La Réunion

Le Directeur Général du Centre hospitalier universitaire de La Réunion,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à 35 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2011-1598 du 21 novembre 2011 relatif à la création d'un centre hospitalier régional à La Réunion par fusion du centre hospitalier Félix Guyon et du groupe hospitalier Sud-Réunion ;

Vu la convention constitutive du Centre hospitalier universitaire de La Réunion du 29 février 2012 ;

Vu le décret du Président de La République du 30 mai 2016 nommant Monsieur Lionel CALENGE directeur général du centre hospitalier universitaire de La Réunion ;

Vu l'arrêté du directeur général du Centre national de gestion du 19 Septembre 2014 nommant Madame Suzanne COSIALS, directrice adjointe au Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion,

Vu la décision n°48-2016/CHU en date du 28 juin 2016 portant délégation de signature à Madame Suzanne COSIALS, Directrice déléguée du site Félix Guyon du CHU.

DECIDE

Article 1

Madame Suzanne COSIALS est chargée des fonctions de directrice déléguée du site Félix Guyon du CHU de La Réunion.

Article 2

Madame Suzanne COSIALS dispose d'une délégation de signature pour les correspondances, actes ou décisions relevant de la gestion opérationnelle du site Félix Guyon du CHU, concernant :

- L'organisation et la conduite générale du Site Félix Guyon du CHU;
- La gestion des crises (plans blancs, NRBC,...) ;
- Les conventions de partenariat en lien avec la direction des projets médicaux, des coopérations et du service social pour ce qui concerne celles relatives au site Félix Guyon du CHU ;
- Les relations avec les usagers et contentieux, en lien avec la direction de la qualité, sécurité, gestion des risques et relations avec les usagers.

Elle est amenée à représenter le directeur général, notamment pour :

- La présidence de la commission des usagers du site Félix Guyon du CHU
- La présidence du CHSCT du site Félix Guyon du CHU

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Suzanne COSIALS, délégation de signature est donnée à **l'administrateur de garde au moment de l'absence de Mme Cosials** selon le tableau des astreintes de Direction de site établi annuellement pour signer les actes faisant l'objet de la présente délégation (cf. article 2).

Article 4 :

Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Suzanne COSIALS pour toute décision qu'elle peut être amenée à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

Article 5 :

La présente décision annule et remplace les décisions antérieures, notamment la décision n°48-2016.

Madame Suzanne COSIALS réfèrera auprès du directeur général de sa gestion ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente délégation.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture, communiquée au conseil de surveillance et au comptable du CHU de La Réunion et publiée sur les panneaux d'affichage réservés à cet effet à la direction générale et dans les directions de site du CHU.

Fait à Saint-Paul, le 1^{er} juillet 2019

De Directeur Général du CHU de La Réunion

Lionel CALENGE



Transmission :

Pour notification

- Madame Suzanne COSIALS, directrice déléguée du site Félix Guyon du CHU de La Réunion

Pour communication

- Monsieur le trésorier du CHU de La Réunion
- Membres du conseil de surveillance du CHU de La Réunion

Pour publication et affichage

- Recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion (publication)
- Direction générale, direction de site nord et sud du CHU (affichage)

Pour information :

- Equipe de direction du CHU